Passages borne

Comment régulariser le repas d'une personne qui n'a pas sa carte ?

Cette opération concerne les convives qui sont passés au restaurant avec la carte passe. Après le service, il faut créer le passage manuellement pour l'associer à la bonne personne.

Pour une personne

Aller sur la fiche de la personne, Onglet **Passages** puisBouton

Pour plusieurs personnes

Page 1 / 2 (c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 04/07/2025 16:56

URL: http://faq-ard.fr/faq/content/7/45/fr/comment-regulariser-le-repas-d_une-personne-qui-n_a-pas-sa-carte-.html

Dans le menu Quotidien choisir le bouton

Passages borne

Un assistant vous guide pour sélectionner les personnes.

Vous choisissez le terminal sur lequel créer le passage, la date et le service concerné.

Un tableau récapitulatif s'affiche.

les passages sont créés.

Après avoir validé avec le bouton

Remarque : dans le dernier écran de la création des passages, il est possible de modifier le nombre de passages à créer et le prix.

Référence ID de l'article : #1044 Auteur : Jean-Claude Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:33